Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO) Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD) Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA) Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI) Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 7/06/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240614-42-DE Date de télétransmission : 21/06/2024 Date de réception préfecture : 21/06/2024

<u>OBJET</u> : GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies publiques sur le Port Saint Pierre

RAPPORTEUR: Madame Lucette RITONDALE - 9eme Adjoint

Un ensemble d'espaces publics, quais, voie sur le port Saint Pierre ne comporte pas de dénomination officielle.

Le numérotage des immeubles qui facilite leur repérage et leur localisation GPS ainsi que les nombreuses missions des services publics ou privés constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire, confortée par la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 et notamment son article 169, à ce titre il convient de les dénommer.

Après consultation des Conseils portuaire et d'exploitation, il est retenu les dénominations suivantes :

- Quai Florence ARTHAUD, (navigatrice disparu en 2015)
- Quai Marcel BICH dit Baron BICH, (industriel franco-italien décédé en 1994)
- Quai Loïc CARADEC, (navigateur disparu en mer en 1986),
- Quai Alain COLAS, (navigateur disparu en mer en 1978)
- Quai Éric TABARLY, (navigateur disparu en mer en 1998),
- Traverse du DONATOR, (épave coulée en 1945 entre Porquerolles et Port Cros)

Dans un souci de bonne administration du réseau des voies de la Commune et de l'adressage, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces nouvelles dénominations:

Quai Florence ARTHAUD

Code	Rivoli	Tenant	Aboutissant	Situation	Classement
1720		Quai Alain Colas	Quai Milou Conio	Le Port d'Hyères	ARTHAUD
	*	Longueur totale mes	276ml		

Quai Marcel BICH dit Baron BICH

Code	Rivoli	Tenant	Aboutissant	Situation	Classement
4640		Av du Docteur Robin	Impasse	Le Port d'Hyères	BICH
		Longueur totale mesu	648ml		

Quai Loïc CARADEC

Code	Rivoli	Tenant	Aboutissant	Situation	Classement
6895		Av du Docteur Robin	Impasse (Tour La Gavine)	Le Port d'Hyères	CARADEC
		Longueur totale mes	274	ml	

Quai Alain COLAS

Code	Rivoli	Tenant	Aboutissant	Situation	Classement
9820		Av du Docteur Robin	Impasse (Môle centrale)	Le Port d'Hyères	COLAS
Longueur totale mesurée				354r	ml

Quai Éric TABARLY

Code	Rivoli	Tenant	Aboutissant	Situation	Classement
43090		Av de la Méditerranée	Impasse	Le Port d'Hyères	TABARLY
		Longueur totale mesu	3281	ml	

Traverse du DONATOR

Code	Rivoli	Tenant	Aboutissant	Situation	Classement
12285		Av Stéphen Liégeard	Av du Docteur Robin	Le Port d'Hyères	DONATOR
Longueur totale mesurée				65n	nl

Ces dénominations et leur positionnement sont matérialisés sur le plan joint à la présente délibération.

Elles seront inscrites sur le Référentiel des voies de la commune lors de sa prochaine mise à jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la deuxième Commission,

VU l'avis du Conseil Portuaire du Port d'Hyères en date du 26/03/2024,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des Ports d'Hyères en date du 29/03/2024,

DECIDE d'adopter les dénominations ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Monsieur Thomas PHILIP CMD

Secrétaire de séance

Jean-Pierre GIRAN

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le



